



AVIS D'EMPLOI VACANT
SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

POMPIER(S) TEMPORAIRE(S)

Description : Responsable de combattre, d'éteindre et de prévenir les incendies; sauver des vies et des biens. Le travail comprend des tâches d'entretien de l'équipement de lutte contre les incendies et des biens du Service de protection incendie.

Compétences :

1. 12^e année ou l'équivalent.
2. Doit être apte et prêt à obtenir une attestation de certification en protection contre les incendies.
3. Doit posséder un permis de conduire de Classe 5F (minimum) valide au Nouveau-Brunswick; bon dossier de conduite.
4. Doit être en bonne forme physique.
5. Doit être capable d'effectuer toutes les tâches associées au travail de pompier.
6. Doit posséder une attestation de formation en premiers secours et en RCR.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur nom, par écrit, au directeur des ressources humaines le, ou avant le, **lundi 9 mai 2016.**

Date d'affichage : Le 28 avril 2016

Tableaux d'affichage : Caserne de pompiers I
Caserne de pompiers II